



Charte Handicap

Accueil des personnes en situation de handicap

En lien avec nos valeurs les éléments ci-dessous visent à offrir la possibilité à toute personne d'accéder à nos formations en ayant à disposition une offre de service lisible, la prise en compte des besoins spécifiques de chacun autant que faire se peut ou tout du moins l'écoute attentive de la demande et l'orientation vers une solution adaptée.

Nos engagements généraux

- Accueillir et écouter les demandes des personnes en situation de handicap sans discrimination ;
- Prendre en compte leurs besoins spécifiques en :
 - Adaptant notre méthodologie d'intervention, autant que faire se peut ;
 - Sensibilisant toute l'équipe sur les questions relatives à l'accueil des personnes en situation de handicap ;
- Diffuser cette charte pour l'accueil en formation des personnes en situation de handicap » sur notre site internet, afin d'informer stagiaires et formateurs des engagements pris ;
- Envoyer cette charte à chaque nouveau formateur.

Missions du Référent Handicap – Sophie Fontaine

- Accueillir, écouter et évaluer les besoins spécifiques éventuels au regard du handicap, (soit directement soit par le biais du commanditaire) ;
- Solliciter ou orienter la personne en situation de handicap vers les partenaires tels que AGEFIPH, CAP .. pour des prises en charge éventuelles, ou tout autre accompagnement ou question ;
- Vérifier la mise à jour de la liste de partenaire du réseau APF pouvant accueillir des personnes en situation de handicap lourd pour une formation ;
- S'assurer de la faisabilité des adaptations organisationnelles, matérielles, pédagogiques permettant la réalisation de la formation par le demandeur.

Accessibilité de nos informations

- Notre questionnaire de positionnement comporte des questions spécifiques afin de définir des modalités pédagogiques ;
- Nous transmettons nos informations au partenaire certificateur lors de demande d'inscription avec aménagement de session au test.



Accessibilité au bâtiment

Le bâtiment répond à toutes les normes d'accessibilité pour personnes à mobilité réduite : place de parking réservée, accès à l'ascenseur, ouverture des portes et accès aux toilettes avec rampe.

Accessibilité pédagogique en fonction des besoins

- Un référent handicap a été nommé
- Baffles additionnelles pour le son
- Photocopies avec une police plus grande ou sur des fonds colorés si nécessaire
- Utilisation d'ordinateur personnel lors des sessions
- Durées de session étudiées au cas par cas
- Inscription au test avec demande d'aménagement de session